

IL/PA

N°2023-87

OBJET

DM1/2023
Etablissement Thermal
Budget Eau

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **10**

Votes pour : **15**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la
Mairie : **le 22 juin 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois**, le **21 juin**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Jacques SALAT (procuration à Ph. AIZIER), Aline NARS (procuration à H. GUIOUNET), René DARAN (procuration à Ch. BOURREC), Alain DEDIEU (procuration à D. GASPA), Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à A. MIR)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Henri MIR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **10** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jean-Henri MIR** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

BUDGET ANNEXE LOCATION ETABLISSEMENT THERMAL

Vu la délibération n°2023-43 en date du 13 avril 2023 approuvant le vote du budget annexe Location Etablissement Thermal ;

Vu le projet de protocole d'accord de fin normale de contrat de délégation de service public concernant la gestion du complexe thermal et de bien-être de Saint Lary Soulan avec le délégataire sortant la société Le Mercure, dénommée la SAS HMS ;

Il convient d'inscrire des crédits pour les écritures relatives au protocole dont :

Avec la société HSM :

- 117 240€ en recettes
- 327 400€ en dépenses

Avec la société Valvital :

- * 327 400€ en recettes
- * 117 240 € en dépenses

Vu que les trois tables de massage utilisées précédemment par le délégataire sortant avaient été acquises par ses soins, il convient de procéder à l'acquisition de 3 nouvelles tables de massage pour les mettre à disposition du nouveau délégataire dans le cadre de sa mission d'exploitation.

Le montant de cette acquisition est estimé à 9 000€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

	Dépenses		Recettes
	Diminution	Augmentation	Augmentation
FONCTIONNEMENT			
D-658 : Charges diverses de la gestion courante		444 640	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		444 640	
R-7588 : Autres		0	444 640
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		0	444 640
Total FONCTIONNEMENT		444 640	444 640

INVESTISSEMENT			
D-2184 : Mobilier		9 000	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 000	
D-23132 : Construction Espaces Thermaux	9 000		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 000		
Total INVESTISSEMENT	9 000	9 000	
Total Général		444 640	444 640

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, approuve ce projet de décision modificative N°1 du budget annexe Location Etablissement Thermal.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Vu la délibération n°2023-44 en date du 13 avril 2023 approuvant le vote du budget annexe Eau Potable ;

Vu la délibération n°2023-54 en date du 13 avril 2023 approuvant le transfert des immobilisations relevant du réseau d'eau potable du budget principal au budget annexe Eau Potable ;

Considérant qu'il convient de rajouter 764€ de crédits pour passer les écritures d'ordre d'amortissement de ces biens transférés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622 : Honoraires	764,00			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	764,00			
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles		764,00		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section		764,00		
Total FONCTIONNEMENT	764,00	764,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
R-28158 : Autres				764,00
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				764,00
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques		764,00		0,00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		764,00		0,00
Total INVESTISSEMENT	0,00	764,00	0,00	764,00
Total Général		764,00		764,00

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, approuve ce projet de décision modificative N°1 du budget annexe Eau Potable.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 21 juin 2023



Le Maire,

André MIR